



# APPEL À PROJETS

# NUIT BLANCHE 2026

## FORMULAIRE **ARTISTES**

**Envoi des candidatures dès à présent et jusqu'au vendredi 17 octobre (minuit) à : NuitBlanche@paris.fr**

Créée en 2002 par la Ville de Paris, Nuit Blanche est une manifestation artistique annuelle et gratuite dédiée à la création contemporaine sous toutes ses formes – arts visuels, arts vivants, installations, performances, musique, projections, expérimentations numériques ou encore pratiques hybrides.

Chaque édition est placée sous la direction artistique d'une personnalité du monde de l'art et de la création. Celle-ci propose une programmation originale et invite des artistes français et internationaux de son choix.

En parallèle, **la Ville de Paris lance un appel à projets destiné aux artistes et collectifs souhaitant être associés à l'événement. Cette programmation dite « associée » complète le parcours imaginé par la direction artistique, en favorisant la diversité des approches, la visibilité de la jeune création et l'implication de multiples disciplines.** Elle permet ainsi d'ancrer encore davantage Nuit Blanche dans la vitalité du territoire parisien et de multiplier les expériences offertes au public tout au long de la nuit.

La prochaine édition de Nuit Blanche se tiendra le **6 juin 2026**.

**A noter : chaque candidature à cet appel à projets, vaut acceptation de l'ensemble des modalités énoncées dans le présent document.**

## Attendus

- Nous recherchons des artistes et collectifs français ou internationaux exerçant dans le domaine de la création contemporaine.
- Disciplines concernées : arts visuels (peinture, sculpture, installation, vidéo, projection, numérique, design...), arts vivants (performance, danse, musique, théâtre), arts hybrides et expérimentations.
- Durée et accessibilité en continu : l'œuvre ou la performance doit être pensée pour être accessible au public sur une large plage horaire, généralement entre 19h et 2h du matin, avec des modalités adaptées au format choisi (continu, par cycles, ou récurrent).

# Conditions et éligibilité

Les porteurs de projet doivent :

- Certifier être l'auteur·e œuvre et, dans le cas d'une œuvre de collaboration, disposer de l'accord préalable et écrit des autres coauteur.e.s pour l'exploitation envisagée de l'œuvre commune.
- Garantir que l'œuvre ne porte pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers, étant précisé que la Ville de Paris se réserve le droit d'annuler la participation du porteur de projet en cas de survenance d'un différend, à sa seule discrétion et sans indemnité d'aucune sorte.
- Être autonomes techniquement et logistiquement (transport, montage, démontage, régie, etc.).
- Présenter un budget équilibré, intégrant l'ensemble des dépenses et recettes prévues en mobilisant des sources de financement (apports propres, mécénats, partenariats, etc.).

## Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés par l'équipe de Mission Nuit Blanche et étudiés selon :

- La qualité et l'originalité de la proposition artistique.
- La clarté et la pertinence de la note d'intention.
- La faisabilité technique, budgétaire et calendaire.
- La dimension publique et participative du projet (capacité à toucher des publics diversifiés) et son potentiel d'attractivité.
- (Facultatif mais encouragé) : la prise en compte de démarches écoresponsables (matériaux recyclés ou biosourcés, réemploi, limitation du groupe électrogène, etc.)

Par ailleurs, Nuit Blanche se réserve la possibilité d'intégrer des projets artistiques à la programmation en dehors du cadre de l'appel à projets.

## Contreparties

Une fois le candidat sélectionné, il s'engage à :

- Gérer intégralement son budget et ses financements complémentaires.
- Rechercher un lieu adapté à son projet (avec appui possible de la Mission Nuit Blanche).
- Assurer la production technique et logistique (transport, montage, démontage).
- Respecter les impératifs liés à la manifestation et/ou la sécurité et reconnaître que la Ville de Paris peut modifier ou annuler un projet en cas de force majeure, de contraintes liées au lieu ou d'impératifs organisationnels.
- Contracter une assurance couvrant l'œuvre, les biens et la responsabilité civile pour toute la durée de Nuit Blanche.
- Signer une convention d'engagement avec la Ville de Paris autorisant notamment la ville à exploiter largement le projet sélectionné dans le cadre de Nuit Blanche.

Les artistes et collectifs sélectionnés bénéficieront :

- D'une aide financière pour la mise en œuvre de leur projet artistique (entre 1 000 € et 7 000 € TTC). Le montant de l'aide est attribué par la Mission Nuit Blanche, en fonction des projets artistiques (envergure, nature et spécificités) et ne couvre en aucun cas l'intégralité des dépenses.
- D'un suivi, par la Mission Nuit Blanche, dans la préparation de leurs projets, la recherche de lieux et la mise en réseau ainsi que de conseils et d'un accompagnement technique si nécessaires

La Ville de Paris assurera :

- le déploiement d'un dispositif de sécurité pendant la manifestation et si besoin est, pendant les montages / démontages.
- la valorisation du projet dans les supports de communication réalisés par la Ville de Paris

## **PIÈCES À FOURNIR**

Toutes les pièces mentionnées ci-dessous sont obligatoires (sauf mention contraire) et devront être jointes à votre candidature au **format PDF uniquement**.

Chaque document devra être nommé comme suit :

**NOM\_Intitulé du document.pdf** (Ex: NOM\_CV.pdf ; NOM\_Formulaire artiste.pdf ...).

- **Le présent formulaire dûment complété**
- **un budget prévisionnel équilibré (cf. p. 5 du formulaire)**
- **un CV de l'artiste, du collectif ou de la compagnie**
- **un portfolio de 20 pages maximum** (facultatif)
- **plusieurs visuels du projet (photographies, esquisses, vidéos...)**

**Tout dossier incomplet ne pourra être étudié.**

## **CALENDRIER**

Lancement de l'appel à projets : **lundi 15 septembre 2025**

Date limite du dépôt des candidatures : **vendredi 17 octobre 2025 (minuit)**

Comité de sélection : **octobre- novembre 2025**

**Réponses : Novembre 2025**

**Recherche de lieux : Novembre 2025 - Janvier 2026**

Nuit Blanche : **6 juin 2026**

Comment avez-vous pris connaissance de cet appel à projet ?

*Site de la Ville de Paris*

*Réseaux professionnels / Réseaux universitaires*

*Bouche à oreille*

*Recherche sur internet*

*Média culturel (préciser) :*

*Autre (préciser) :*

## **PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET**

**Nom de l'artiste ou du collectif :**

**Date de naissance :**

**Nationalité :**

**Adresse ou siège social :**

*Pour les artistes vivant à l'étranger, un justificatif valide d'autorisation de séjour en France pourra être demandé (Pièce d'identité, Visa...).*

**Courriel :**

**Téléphone :**

**Site Internet :**

**Instagram :**

**Biographie** (études, sujets de création, expositions réalisées...) (2000 signes max.)

# LE PROJET ARTISTIQUE PROPOSÉ

## **Titre du projet\* :**

*\*Le titre peut être temporaire*

## **Typologie du projet :**

Peinture

Danse

Photographie

Théâtre

Installation

Vidéo

Design

Performance

Chant

Autre (préciser)

**Ce projet est :**

en cours de réalisation

au stade de prototype

déjà réalisé

## NOTE D'INTENTION

**Propos artistique et description formelle** (4000 signes max.) :

## **DÉTAILS TECHNIQUES**

**Descriptif technique** (selon la nature de votre projet) :

Dimensions :

Poids :

Durée :

Matériaux :

Temps de montage :

Matériel technique (électricité, son, lumière...) :

Temps de démontage :

Informations complémentaires :

**Type de lieu envisagé** (plusieurs réponses possibles) :

*Nuit Blanche est un événement organisé par la Ville de Paris, c'est pourquoi nous investissons en priorité les lieux municipaux. Si vous envisagez de présenter votre projet dans un autre lieu (institution privée, établissement de l'Etat...), merci de préciser.*

**Intérieur :**

Eglise

Mairie

Gymnase

Autre (préciser) :

**Extérieur :**

Parc / Jardin / Place publique /  
Rue

Etablissement culturel (préciser) :

# BUDGET PRÉVISIONNEL ÉQUILIBRÉ\* DU PROJET

\*Pour que le budget soit équilibré, le total général des dépenses et le total général des recettes doit être identique de façon à éviter un déficit. Si votre budget n'est pas encore à l'équilibre, merci de préciser les apports en cours ou à venir.

DÉPENSES	
<b>Artistiques</b>	
Cachets	€
Droits d'auteur	€
Autres	€
<b>Techniques et logistiques</b>	
Locations de services et techniciens	€
Locations matériel	€
Transport œuvres	€
Transport équipe artistique	€
Autres	€
<b>Communication</b>	
Supports print et digitaux	€
Autres	€
<b>Administration</b>	
Assurance	€
Autres	€
<b>TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES</b>	€

RECETTES	
<b>Ressources propres</b>	
Apport financier personnel	€
Matériel	€
Autres	€
<b>Subventions</b>	
Eventuelles aides publiques	€
Autres	€
<b>Financements privés</b>	
Mécénat	€
Bourses	€
Dons	€
Autres	€
<b>Valorisation</b>	
Bénévoles	€
Apport en nature et en industrie	€
Autres	€
<b>TOTAL GÉNÉRAL RECETTES</b>	€